

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chaléze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Poulley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents :

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Poulley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004907

**Rapport n°5.4 - Contrat de Ville - Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole -
Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques**

Contrat de Ville - Révision du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole - Signature du protocole d'engagements renforcés et réciproques

Rapporteur : Karima ROCHDI, Vice-Président

Commission : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le contrat de ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015 pour la période 2015-2020.

La Loi de Finances pour 2019 a prorogé de deux ans la durée des contrats de ville qui voient ainsi leur durée de validité repoussée jusqu'à fin 2022.

La révision des contrats de ville, qui en découle, doit prendre la forme d'un protocole d'engagements renforcés et réciproques qui viendra s'ajouter au contrat de ville en cours. Elle ne modifie en rien le contrat signé en 2015 ni dans ses périmètres (quartiers prioritaires, quartiers en veille, quartiers en observation), ni dans ses orientations stratégiques ni dans ses objectifs.

Sur la base des éléments issus de l'évaluation menée avec l'appui de Trajectoire Ressources, les partenaires se sont accordés pour prioriser collectivement leurs actions autour de 11 axes d'intervention ciblés.

Par ailleurs, parmi les 40 mesures de la feuille de route gouvernementale 26 mesures ont été choisies et s'appliqueront aux quartiers de Grand Besançon Métropole.

Ainsi, dans la continuité des engagements antérieurs souscrits en 2015, les partenaires signataires s'engagent donc :

- à mobiliser prioritairement leurs politiques et moyens de droit commun pour la mise en œuvre du présent protocole ;
- à poursuivre la mobilisation de leurs ressources spécifiquement dédiées au contrat de ville de Grand Besançon Métropole pendant toute la durée du protocole.

Le contrat de ville du Grand Besançon a été signé le 21 février 2015 pour la période 2015-2020.

La Loi de Finances pour 2019 a prorogé de deux ans la durée des contrats de ville qui voient ainsi leur durée de validité repoussée jusqu'à fin 2022.

Le Gouvernement a demandé que les partenaires signataires révisent les contrats initiaux en tenant compte :

- des 40 mesures de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires,
- du Pacte de Dijon signé par le Premier Ministre avec l'assemblée des communautés de France et France Urbaine,
- du PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises),
- et plus généralement des récentes lois, stratégies et plans nationaux qui doivent contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville (loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, loi ELAN, stratégie de lutte contre la pauvreté, plan national de santé et prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes, schéma départemental de services aux familles, ...).

Une démarche évaluative à mi-parcours du contrat de ville de Grand Besançon Métropole a été menée avec l'appui technique de Trajectoire Ressources Bourgogne Franche-Comté. Cette démarche qui s'est appuyée sur un large réseau partenarial réunis en réunions institutionnelles, thématiques et de quartiers, a permis d'identifier des problématiques territoriales, des points de vigilance ou d'amélioration. Ces dernières ont été présentées à un comité de pilotage réuni le 29 mai 2019 qui a permis de déterminer des éléments de cadrage et de structuration de la révision.

Le protocole d'engagements renforcés et réciproques, soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante, ne modifie pas le contrat signé en 2015, ni dans ses périmètres (quartiers prioritaires, quartiers en veille, quartiers en observation), ni dans ses orientations stratégiques ni dans ses objectifs.

Il a cependant pour objet d'opérer des clarifications, de déterminer les enjeux majeurs, priorités thématiques et organisationnelles sur lesquelles les partenaires entendent collectivement concentrer et prioriser leurs actions et leurs financements d'ici 2022, dans les quartiers identifiés dans le contrat de ville.

Sur la base des éléments issus de l'évaluation, les partenaires s'accordent pour prioriser collectivement leurs actions comme suit :

1. Renforcer l'animation et la coordination territorialisée pour la mise en œuvre du contrat de ville, approche adossée à une démarche de suivi permanent de l'évolution des quartiers s'appuyant à la fois sur l'analyse des besoins sociaux et sur l'évaluation des actions.
2. Sécuriser le financement des actions structurantes menées dans chaque quartier.
3. Mobiliser les partenaires pour favoriser un accompagnement éducatif et social des publics tout au long de la durée du projet urbain dans le cadre du NPRU de Planoise
4. Favoriser la réussite scolaire et éducative (PEDT, PRE, Cité éducative de Planoise, accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité ...)
5. Prévenir les risques de bascule vers la prédélinquance des jeunes publics (11 ans / 16 ans), et en particulier les 11 / 13 ans (Centre de loisirs jeunesse police Nationale, Rappel à l'ordre, suivi individualisé des mineurs, ...)
6. Agir plus en amont pour favoriser l'accès à la formation et à l'emploi des populations les plus éloignées, notamment en faveur des jeunes et des femmes seules avec enfants – objectifs opérationnels du PAQTE (Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises)
7. Favoriser l'accès aux droits, à la santé et aux services des publics en décrochage social ou en rupture (lutte contre le non recours aux droits, lutte contre la fracture numérique, Contrat local de santé actuel et à venir, ...)
8. Déployer les politiques en faveur du logement et de la mixité sociale – Convention intercommunale des attributions (Charte de relogement, parcours résidentiel, Loi Egalité Citoyenneté, ...) - programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés – Auto-réhabilitation accompagnée – Dispositif partenarial de tranquillité résidentielle dans le parc social.
9. Poursuivre le travail d'implication des citoyens dans les démarches de quartier (conseils citoyens, jeunes, publics éloignés, ...)
10. Proroger de deux ans la convention thématique « Culture et Territoires » signée entre l'Etat et la Ville, convention annexée au contrat de ville.
11. Prévenir la radicalisation, lutter contre les discriminations et promouvoir les Valeurs de la République : plan local de prévention de la radicalisation, plan territorial de lutte contre les discriminations.

Les éléments issus du protocole seront mis en œuvre via la Direction Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole en charge du pilotage et de l'animation partenariale et territoriale du dispositif et le réseau partenarial interne et externe qui accompagne les actions.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le protocole d'engagements renforcés et réciproques;**
- **autorise M. le Président, ou son représentant, à signer le protocole d'engagements renforcés et réciproques annexé au rapport.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Pour extrait conforme,

Le Vice Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président